

Conditions d'utilisation FRAMA e-communications : RMail

Table des matières

1. DEFINITIONS
2. SERVICES ET LOGICIELS
3. TAXES
4. DROITS DE PROPRIETE
5. INFORMATION CONFIDENTIELLE
6. CONFIDENTIALITE
7. EXCLUSION DE GARANTIE
8. INDEMNISATIONS
9. CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITE ET DE RECOURS
10. DUREE ET RESILIATION
11. STIPULATIONS GENERALES

DISPOSITIONS GENERALES

La société Frama Communications AG, Dorfstrasse 6, 3438 Lauperswil (SUISSE) (ci-après « **FRAMA** »), dispose des droits, en sa qualité de partenaire de la société RPost Communications Ltd (ci-après le « **Bailleur de licence** ») pour commercialiser les services RPost (ci-après les « **Services** ») dans le monde entier. Le Bailleur de licence autorise le traitement des Services par **RPost UK Ltd. The Glades, Festival Way, Festival Park, Stoke on Trent ST1 5SQ (Sous-traitant)**. Les Services sont commercialisés par FRAMA sous la marque « e-communication: RMail ».

Conformément aux termes et conditions des présentes Conditions d'utilisation, FRAMA et le Bailleur de licence concèdent un droit personnel, d'une durée limitée, non exclusif et non cessible d'installer et d'utiliser les Services. En utilisant les Services, le Bailleur de licence reconnaît les termes et conditions des présentes Conditions d'utilisation et de autres conditions.

CONDITIONS GENERALES

En utilisant les Services ou le logiciel lié aux Services fournis par FRAMA, vous acceptez les présents termes et conditions, droits et obligations tels qu'ils résultent des présentes Conditions d'utilisation de FRAMA.

L'utilisation des Services ou du Logiciel tel que défini ci-après, prouve que les présentes Conditions d'utilisation et les mentions légales et avertissement (« legal and patent notice ») du Bailleur de licence accessibles à l'adresse URL <http://www.rmail.com/>, ont été lus et compris par le Client (s) et par l'Utilisateur final (s), tels que définis ci-après, qui les acceptent.

L'utilisation des Services ou le clic sur le bouton « oui » ou « j'accepte » des présentes Conditions d'utilisation constitue la preuve de votre signature et démontre votre acceptation des termes des présentes Conditions d'utilisation.

Les présentes Conditions d'utilisation constituent un contrat entre vous (un individu ou une entité unique) et FRAMA pour une utilisation limitée des Services ou Logiciels, y compris les supports associés, les documents imprimés et toute documentation en ligne (ci-après le « **Logiciel** »). FRAMA se réserve le droit de cesser de fournir les Services à tout Utilisateur final qui utiliserait les Services ou Logiciels pour l'envoi de courrier électronique de marketing non sollicité ou qui utiliserait les Services ou Logiciels à des fins non autorisées ou illégales. Toute personne qui choisit d'installer les Services, Logiciels ou qui utilise les Services de quelque manière que ce soit, s'engage à respecter les termes et conditions des Conditions d'utilisation.

1. DEFINITIONS

Les termes qui seront écrits en majuscules dans les présentes Conditions d'utilisation, sans autre définition, auront le sens qui est précisé ci-après :

FRAMA désigne Frama Communications AG, 3438 Lauperswil, Suisse, une société qui exerce son activité en utilisant la marque « e-communications :RMail », ou chacune de ses filiales ou sociétés affiliées.

Le Bailleur de licence désigne RPost Communications Ltd, Bermudes, une société qui exerce son activité en utilisant la marque RPost, comme chacune de ses filiales ou sociétés affiliées.

Sous-traitant désigne **RPost UK Ltd. The Glades, Festival Way, Festival Park, Stoke on Trent ST1 5SQ et la société qui a été chargée par le Bailleur de licence de fournir les Services.**

Services désigne le service créé, qui appartient et qui est mis en œuvre en se basant sur la technologie du Bailleur de licence, laquelle permet d'assurer la traçabilité de la livraison du courrier électronique et fournit un accusé de réception à l'expéditeur du courrier électronique avec un horodatage et une authentification du contenu et des pièces jointes d'un message e-mail avec des algorithmes de hachage et des signatures cryptées, fournissant la vérification que le message a été envoyé et délivré au serveur de messagerie du destinataire, service qui est vendu à travers le monde par FRAMA sous le marque « e-communications :RMail ».

Prestataire de Services de confiance désigne le prestataire de Services qualifiés ou non qualifiés, au sens du Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE [eIDAS].

Services non qualifiés désigne le prestataire de Services de confiance et les Services, qui conformément au sens qui est donné par le Règlement (UE) n°910/2014, répondent à la définition de Services non qualifiés.

Services qualifiés désigne le prestataire de Services de confiance et les Services qui, conformément au sens qui est donné par le Règlement (UE) n°910/2014, répondent à la définition de Services qualifiés et qui sont certifiés comme tels.

Les mots entre guillemets utilisés sans définition dans les présentes Conditions d'utilisation auront le sens indiqués ci-dessous :

« **Client** » désigne une entreprise ou une personne physique qui acquiert ou a acquis une licence pour l'utilisation des Services ou des Logiciels auprès de FRAMA.

« **Utilisateur final** » désigne une personne physique autorisée par le Client à utiliser les Services ou le Logiciel.

« **Partenaire E-communications RMail** » désigne une entreprise qui agit en tant que revendeur de FRAMA et du Bailleur de licence, qui commercialise ou qui fait, d'une autre manière, la promotion des Services en utilisant des termes spécifiques décrits dans un accord distinct avec FRAMA.

« **Logiciel** » est un terme général pour les différents types de programmes qui permettent de faire fonctionner les ordinateurs et les dispositifs connexes, qui sont nécessaires pour veiller à ce que les opérations se rapportant aux Services fonctionnent convenablement.

« **Unité** » désigne un message d'un certain volume de données offrant à l'Utilisateur certaines fonctionnalités de services.

2. SERVICES ET LOGICIEL

2.1 Mise en œuvre

FRAMA et le Bailleur de licence concèdent au Client une licence limitée d'utilisation des Services, permettant au Client et / ou à l'Utilisateur final d'utiliser les Services en acheminant leur courrier électronique sortant indiqué comme devant être enregistré par les serveurs de FRAMA, du Bailleur de licence ou du Sous-traitant.

Le Logiciel et les Services sont protégés par les lois et les traités internationaux sur le copyright, ainsi que par les autres lois et traités sur la propriété intellectuelle.

Le Logiciel fait l'objet d'une licence, il n'est pas vendu. Les présentes Conditions d'utilisation vous garantissent les droits suivants :

- Logiciel. Vous pouvez installer, utiliser, accéder, afficher, exécuter, ou autrement interagir avec plusieurs copies du Logiciel, sur un seul ordinateur, poste de travail, terminal, PC de poche, « smart phone » ou tout autre dispositif électronique numérique (« **Ordinateur** »), tant que le Service est utilisé à partir du même compte ou de la même adresse e-mail.
- Une licence pour le Logiciel ne doit pas être partagée ou utilisée simultanément sur différents Ordinateurs, à moins que l'offre de service ne nécessite pas de licences individuelles.
- Droits réservés. Tous les droits non expressément concédés restent la propriété de FRAMA ou du Bailleur de licence.

2.2 Authentification

Chaque Accusé Réception d'e-mail (« Registered Receipt™ ») et chaque e-mail qui a une marque RMail Seal® numérique peuvent être authentifiés jusqu'à cinq fois au cours des sept premières années à partir de la date d'envoi des « e-communications : RMail » correspondants, sans frais supplémentaires pour l'expéditeur. Au-delà de cinq authentifications ou sept ans à compter de la date d'envoi des « e-communications : RMail », l'entité qui sollicite l'authentification du message fera l'objet d'une proposition de tarification avant toute authentification si l'entité n'est pas un Client qui paie régulièrement des frais ou si FRAMA arrive à la conclusion, à sa seule discrétion, que le volume des demandes d'authentification constitue un abus des Services.

2.3 Prix des Services

FRAMA peut, à tout moment, aviser le Client d'un changement de prix, ou des conditions générales portant sur les Services. Ces prix seront considérés comme ayant été acceptés par le Client dès lors que le Client continue à utiliser les Services sept (7) jours ouvrables après que la notification lui ait été envoyée et ait été reçue par le serveur de messagerie du destinataire.

Un Utilisateur final est défini comme une (1) une adresse mail d'envoi. Les licences mensuelles et annuelles sont renouvelées automatiquement respectivement chaque mois ou chaque année, sauf résiliation par écrit. Les achats de groupes de licences ou d'unités d'Utilisateur final qui ont été prépayés, se rechargent automatiquement sauf si le Service est résilié par écrit. Les Unités inutilisées expirent 12 mois après leur achat ou leur renouvellement pour les licences annuelles et les Unités inutilisées expirent à la fin de chaque mois pour les licences mensuelles. Le transfert d'Unités à d'autres comptes n'est pas possible.

2.4 Limitations

(a) Le Client doit conserver toutes les mentions de droits d'auteur sur toutes les copies du Logiciel.

(b) Limitations de rétro-ingénierie, décompilation et au désassemblage. Vous ne pouvez pas effectuer de rétro-ingénierie, décompiler ou désassembler le Logiciel ou le Service.

(c) Location. Vous ne pouvez pas louer, prêter ou transférer le Logiciel ou le Service, et ce indépendamment du fait que cela intervient à titre onéreux ou gratuit.

(d) Les Services d'assistance. FRAMA peut proposer au Client des services d'assistance liés au Logiciel ou au Service (« Services d'assistance »), à sa discrétion. L'utilisation des Services d'assistance, le cas échéant, est régie par les règles et programmes de FRAMA ou du Bailleur de licence, tels que décrits dans leurs documents. Tout code logiciel supplémentaire qui vous est fourni en tant que partie des services d'assistance devra être considéré comme faisant partie du Logiciel et sera soumis aux termes et conditions des présentes Conditions d'utilisation. En ce qui concerne les informations techniques que vous fournissez à FRAMA ou au Bailleur de licence dans le cadre des Services d'assistance, FRAMA ou le Bailleur de licence peuvent utiliser ces informations à des fins commerciales, y compris pour le soutien et le développement des produits. FRAMA ou le Bailleur de licence ou le Sous-traitant n'utiliseront pas ces informations techniques sous une forme qui vous identifie personnellement, sauf dans le cas nécessaire pour vous fournir ou vous garantir une assistance.

(e) Remplacement, modification et mise à niveau du Logiciel ou du Service. FRAMA ou le Bailleur de licence se réservent le droit de remplacer, de modifier ou de mettre à niveau le Logiciel ou le Service à tout moment en vous offrant un remplacement ou une version modifiée ou actualisée du Logiciel ou une mise à niveau, moyennant facturation du remplacement, de la modification ou de la mise à niveau. Tout remplacement ou code de Logiciel modifié ou mise à niveau du Logiciel ou Service qui vous est proposé par FRAMA ou le Bailleur de licence, doit être considéré comme faisant partie du Logiciel et est soumis aux termes et conditions des présentes Conditions d'utilisation ou d'une version actualisée, complétée ou modifiée des Conditions d'utilisation. Dans le cas où FRAMA ou le Bailleur de licence proposent un remplacement ou une version modifiée ou toute mise à niveau du Logiciel ou des Services, (a) votre utilisation continue du Logiciel et des Services est conditionnée par votre acceptation au moins tacite de ce remplacement ou de cette mise en place de la version modifiée ou de cette mise à niveau des Logiciels ou Services et des nouvelles Conditions d'utilisation par leur utilisation continue et (b) par le remplacement de l'ancien Logiciel ou des Services par la mise hors service simultanée et immédiate de l'ancien Logiciel ou des Services.

(f) Limitation de messages. La quantité de bande passante allouée à l'Utilisateur final est limité à un certain volume de données qui sera communiqué périodiquement, sauf si le message est transmis à l'aide des services de transfert de fichiers volumineux pour lesquels la limite est différente, et qui sera communiquée périodiquement ; FRAMA peut communiquer en tout temps d'autres valeurs concernant la quantité de données attribuée. Les messages dépassant ces limites pourront ne pas être traités en raison de contraintes de bande passante, entrante ou sortante. Les messages inférieurs à ces limites peuvent ne pas être traités en raison de contraintes de bande passante lors d'envoi ou de réception ou de contraintes tenant à d'autres facteurs externes au système « e-communications : RMail ». Vous acceptez que FRAMA ne soit pas responsable de l'échec ou de la suppression d'un message traité. RPost n'a aucune obligation de maintenir le contenu sur votre compte de messagerie ni de vous transmettre des messages à vous, ou à toute autre tierce partie.

3. TAXES

3.1 Taxes

Le Client doit payer ou rembourser à FRAMA ou au Bailleur de licence, toutes taxes de vente applicables (« Sales and Use Taxes ») ou toutes taxes similaires, quelle que soit leur désignation, perçues ou fixées sur les frais pour les Services fournis aux termes du présent Contrat de licence.

4. DROITS DE PROPRIETE

4.1 Droits de propriété

Le Client accepte par les présentes et reconnaît que le Bailleur de licence est le seul et unique propriétaire de la technologie, des processus et des Services (y compris le Logiciel) qui sont commercialisés en tant que Services RMail par le Bailleur de licence, FRAMA ou d'autres tiers, et il accepte que tous les droits d'auteur, marques, marques de service, secrets commerciaux, brevets, et autres droits de propriété soient utilisés en lien avec les Services et qu'ils relèvent eux aussi de la propriété unique et exclusive du Bailleur de licence.

5. INFORMATION CONFIDENTIELLE

5.1 Définition

Les **Informations Confidentielles** s'entendent de toutes les informations non publiques concernant les Services ou les affaires d'une partie (et, si l'une des parties est tenue de protéger la confidentialité des informations d'un tiers, cela comprenant également les Services et les affaires dudit tiers) lorsque cette information est indiquée ou autrement communiquée comme étant «propriété» ou «confidentiel(le)» ou toute expression similaire, tout courriel qui est en cours de traitement par le Service au cours du traitement de la transaction électronique, ou lorsque cette information devrait, par sa nature, être raisonnablement considérée comme confidentielle et / ou propriété d'une partie, ainsi que toute informations spécifiquement identifiée comme Information Confidentielle dans le présent Contrat de licence.

5.2 Divulgarion et utilisation

Chaque partie accepte de protéger la confidentialité des Informations Confidentielles de l'autre partie avec le même soin qu'elle apporte à la protection de ses propres Informations Confidentielles et en toute hypothèse, avec toutes les précautions raisonnables.

5.3 Recours

Nonobstant toute autre stipulation du présent Contrat de licence, la partie divulgatrice aura le droit de demander une injonction du tribunal pour protéger ses intérêts en cas de toute violation ou menace de violation par la partie qui aura reçu l'Information Confidentielle.

6. CONFIDENTIALITE

Voir la Politique de confidentialité e-communications : RMail.

6.1 Accès au contenu des messages traités dans le cadre des Services

Le Client comprend que FRAMA, le Sous-traitant et le Bailleur de licence puissent avoir accès au contenu des messages traités dans le cadre des Services – et il donne son consentement à cet effet – uniquement dans le cas où un tel accès est nécessaire (a) pour réparer un serveur de Services ou encore pour assurer le bon fonctionnement du Service ; (b) pour rechercher ou prévenir tout abus du Service ; ou (c) pour des raisons qui sont prévues à l'article 5 des présentes Conditions d'utilisation. Ces contenus sont des Informations Confidentielles du Client et sont soumis comme tels aux dispositions de l'article 5.

7. EXCLUSION DE GARANTIE

7.1 Défaillance dans la fourniture de Services

Le Client sera informé si le Service est indisponible.

Le seul recours pour le Client dans le cas d'une défaillance dans la fourniture des Services est que FRAMA réalise une nouvelle fois les Services qui ont connu des défaillances. FRAMA et le Bailleur de licence n'auront pas d'autre responsabilité, obligation ou engagement en cas d'interruption ou de défaillance dans la délivrance d'un courrier électronique.

7.2 Messages non délivrés

Le Service retournera un accusé réception (tm) à l'expéditeur. Si un courrier électronique enregistré (Registered Email®) ne peut pas être délivré, cela sera notifié à l'expéditeur par le biais de « e-communications : RMail Receipt(tm) ». Il n'y a aucune responsabilité quant à la délivrance, une nouvelle fois, de ce courrier électronique. Il est de la seule responsabilité de l'expéditeur de ré-adresser ce courrier électronique. Le Service facturera l'envoi des courriers électroniques qui n'ont pu être adressés.

7.3 Mots de passe

L'Utilisateur final est le seul responsable de la sécurité et de la protection des mots de passe de sa signature et de tout mot de passe qui pourrait être associé aux Services. FRAMA et le Bailleur de licence conservent la confidentialité de ces mots de passe et ne les transmettent à aucune entreprise ou organisation, sauf s'il existe envers des autorités une obligation légale de divulgation ou que certaines personnes se rendent punissables si elles ne fournissent pas d'informations aux autorités.

7.4 Digital Seal®

FRAMA et le Bailleur de licence ne garantissent pas que la marque RMail® Digital Seal reste valide dans tous les systèmes de courriers électroniques des destinataires, de même que les courriers électroniques enregistrés envoyés et transférés avec la marque RMail® Digital Seal. FRAMA et le Bailleur de licence ne garantissent pas qu'un message électronique enregistré qui contient la marque RMail® Digital Seal conservera la marque RMail® Digital Seal avec le message lors ou après que le message ait atteint sa première destination. FRAMA et le Bailleur de licence ne garantissent pas que le Service sera capable d'envoyer des courriers électroniques, indiqués par l'Utilisateur final comme devant avoir le sceau digital, avec la marque RMail® Digital Seal. En outre, FRAMA et le Bailleur de licence ne prétendent pas que les techniques du « Digital Seal » prouvent l'identité de l'Utilisateur final ou de l'expéditeur des Services de messages scellés digitalement.

7.5 Contrôle et responsabilité

Ni le Bailleur de licence ni FRAMA ne contrôlent les matériels informatiques, les logiciels ou les réseaux mis à disposition par le Client pour permettre l'accès aux Services. Les performances ou absences de performances des matériels informatiques et des réseaux peuvent compromettre ou interrompre les connections du Client aux courriers électroniques, à Internet, en totalité ou en partie, et la transmission des données. Par conséquent, FRAMA, le Bailleur de licence et tous les partenaires « RMail » déclinent toute responsabilité résultant des événements relatés ci-avant.

Les Services sont fournis « tels quels » et « erreurs comprises », et FRAMA et le Bailleur de licence ne donnent aucune garantie supplémentaire ni ne font aucune déclaration, expresses ou tacites, en ce compris, sans limitation, aucune garantie de valeur marchande ou d'adéquation à un usage particulier ou découlant d'une transaction, d'un emploi ou d'un usage déterminé.

Les partenaires "e-communications : RMail" n'offrent aucune garantie, au regard de ce qui précède, au Client.

FRAMA, le Bailleur de licence et leurs fournisseurs et les partenaires "e-communications : RMail" fournissent le Logiciel « tel quel » et « erreurs comprises » et de ce fait, déclinent toutes garanties, expresses, implicites ou légales, et notamment, mais sans que cela ne soit limitatif, les garanties de valeur marchande, d'adéquation à un usage particulier, d'absence de virus, de manque de négligence ou de manque d'effort consciencieux. Il n'y a également aucune garantie de titre, de jouissance paisible ou de non contrefaçon. L'intégralité du risque résultant de l'utilisation ou de la performance du Logiciel est supportée par vous.

7.6 Services qualifiés

Die SERVICES sind derzeit nicht gemäss der EU-Regulation 910/2014 [eIDAS] zertifiziert und erfüllen deshalb zurzeit die Anforderungen für qualifizierte Vertrauensdienste nicht.

8. INDEMNISATIONS

8.1 Les obligations d'indemnisation du Client

Le Client doit indemniser et garantir FRAMA, le Bailleur de licence et tout partenaire "e-communications: RMail" de tous recours, pertes, responsabilités, dommages et frais (y compris les honoraires d'Avocats) résultant ou liés aux données ou au contenu du

système du Client ou site Internet ou aux courriers électroniques du Client ou de l'Utilisateur final ou encore aux courriers électroniques utilisés ou transmis par le Client ou l'Utilisateur final, ou résultant ou liés aux activités commerciales du Client.

Le Client devra indemniser et garantir FRAMA, le Bailleur de licence et tout partenaire "e-communications: RMail" de tout recours, pertes, responsabilités, dommages et frais (y compris les honoraires raisonnables d'Avocats) résultant ou liés à un échec dans le délivrance d'un message ou à un échec dans l'authentification d'un courrier électronique avec le sceau digital (RMail Digital Seal(tm)) ou un accusé réception de courrier électronique enregistré (Registered Receipt(tm)) ou résultant de toute utilisation des Services.

8.2 Conditions de l'indemnisation

Les obligations d'indemnisation énoncées à l'article 8 dépendent des éléments suivants : (a) l'indemnisé notifie rapidement et par écrit à l'indemnisant toute réclamation de cet ordre ; (b) l'indemnisant, sur sa décision, a le contrôle de sa défense, y compris la liquidation ou le règlement du litige ; et (c) à la demande et aux frais de l'indemnisant, l'indemnisé coopère à l'enquête et à la défense contre ces réclamations.

8.3 Indemnisation par FRAMA et le Bailleur de licence

FRAMA et la Bailleuse de licence indemniseront, défendront et préserveront le Client de, et contre, tous coûts, responsabilités, pertes et dépenses (y compris, mais pas limité à, aux frais raisonnables d'Avocat) (ci-après les « **Pertes** ») résultant ou en rapport avec une réclamation, un procès, une action, ou une poursuite intentée par tout tiers contre le Client qui résulterait ou serait en rapport avec une violation de droit d'auteur, de brevet, de marque ou du détournement d'un secret commercial relatif aux Services fournis par FRAMA ou par le Bailleuse de licence ; à condition que le Client (a) notifie rapidement à FRAMA la réclamation, le procès, l'action en justice ou la poursuite ; (b) confie à FRAMA le contrôle de la défense et des négociations; et (c) fournisse à FRAMA toutes les informations pouvant raisonnablement être obtenues et son assistance pour aider FRAMA à remplir ses obligations telles qu'elles résultent du présent paragraphe.

Si FRAMA ou le Bailleuse de licence est déclaré comme ayant porté atteinte à des droits de propriété intellectuelle, FRAMA pourra, à sa seule initiative et à ses frais, soit procurer une licence qui protégera le Client contre toute réclamation, sans coût pour le Client, soit remplacer le Service par un service qui ne serait pas constitutif d'atteinte à un droit de propriété intellectuelle. Si FRAMA se conforme aux obligations du présent article, le Client n'aura aucun recours contre FRAMA, à l'exception de la faculté de terminer les présentes Conditions d'utilisation.

9. CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITE ET DE RECOURS

9.1 Principe

Toute responsabilité de FRAMA, du Bailleuse de licence ou de tout partenaire "e-communications : RMail" envers le Client ou un tiers est exclue en cas de d'absence ou d'insuffisance de performance du service fourni qui ne serait pas dû à une faute grave ou volontaire. La responsabilité est également exclue en cas de divulgation ou dommage ou suppression de données envoyées et reçues par l'intermédiaire du système RMail.

9.2 Dommages consécutifs

FRAMA, le Bailleuse de licence ou tout partenaire "e-communications : RMail" ne seront pas responsables envers le Client ou une tierce partie, des plaintes ou demandes de dommages et intérêts. Est exclue en particulier toute responsabilité pour des pertes ou des dommages consécutifs à une perte de données et à l'impossibilité d'obtenir un accès à Internet ou aux Services ou d'envoyer et recevoir des informations, ou dus aux délais, à la défaillance ou à l'interruption du Services causés par FRAMA et le Bailleuse de licence.

9.3 Dommages causés par les tiers

FRAMA, le Bailleuse de licence ou tout partenaire "e-communications : RMail" ne sont pas responsables des dommages causés au Client par les tiers du fait d'une mauvaise utilisation de la connexion (y compris les virus).

9.4 Interruption de Service

FRAMA, le Bailleuse de licence ou tout partenaire "e-communications : RMail" n'ont aucune responsabilité en ce qui concerne les interruptions de Services qui sont dues aux opérations de dépannage, de maintenance, à l'introduction de nouvelles technologies ou tout objectif similaire. FRAMA, le Bailleuse de licence et tout partenaire "e-communications : RMail" ne garantissent pas non plus que leurs systèmes soient accessibles à tout moment, ni le fonctionnement irréprochable et continu de leurs systèmes.

9.5 Clause limitative de réparation

En aucun cas FRAMA, le Bailleur de licence ou tout partenaire "e-communications: RMail" ne seront responsables des dommages indirects, directs, consécutifs, accessoires, spéciaux, punitifs ou de tous autres dommages, y compris mais sans que cela ne soit limitatif, la perte d'utilisation, l'interruption de l'activité, la perte de données et la perte de profits, ou la perte due à un litige impliquant la validité d'un accusé réception de courrier électronique enregistré (Registered Receipt(tm)), son contenu, ou l'interprétation du statut de la livraison du mail, résultant de ou lié de quelque manière que ce soit au présent Contrat de licence, aux Services ou à tout logiciel d'application, même si FRAMA, le Bailleur de licence et tout partenaire "e-communications: RMail" ont été prévenus de la possibilité de tels dommages.

En aucun cas un Utilisateur final ou un Client n'agit comme un mandataire dans les procès contre FRAMA, le Bailleur de licence ou contre tout partenaire "e-communications : RMail", pour les représenter dans un procès qui impliquerait le Bailleur de licence.

En aucun cas FRAMA, le Bailleur de licence ou un partenaire "e-communications : RMail" ne seront responsables de coûts excédant les montants payés par Unité d'un courrier électronique enregistré (Registered Email®) par le Client au titre du présent Contrat de licence. En aucun cas un partenaire "e-communications : RMail" sera responsable pour quelques dommages que ce soit résultant ou en rapport avec le présent Contrat de licence ou les Services.

9.6 Le contenu Client

En aucun cas FRAMA, le Bailleur de licence ou le partenaire "e-communications : RMail" ne seront responsables des inexactitudes, du caractère illicite, des fausses informations, ou de toute violation du droit ou des intérêts d'un tiers résultant directement ou indirectement du contenu du Client.

9.7 L'équipement du Client

En aucun cas FRAMA, le Bailleur de licence ou un partenaire "e-communications : RMail" ne seront responsables des dommages causés à ou de la perte, des équipements du Client ou de ses données quelle qu'en soit la cause.

9.8 Limite des recours

Dans l'hypothèse où FRAMA, le Bailleur de licence ou un partenaire "e-communications: RMail" ne parviendraient pas à résoudre un défaut conformément aux présentes Conditions d'utilisation dans un délai de soixante (60) jours à compter de la notification écrite que leur en aura faite le Client et de son souhait de mettre un terme au Contrat, le seul et exclusif recours du Client est son droit de mettre un terme aux Services et d'obtenir le remboursement des seules charges payées en avance portant sur les Services qui ont cessé.

10. DUREE ET RESILIATION

10.1 Durée et résiliation

Les présentes Conditions d'utilisation commencent à leur date d'installation et se poursuivent jusqu'à ce que (a) elles soient partiellement ou entièrement complétées ou mises à jour par une version actualisée ainsi qu'acceptées par le client ou que (b) l'une ou l'autre des parties les dénoncent pour la fin du mois en cours, en respectant un préavis de quatorze (14) jours.

10.2 Résiliation des contrats à durée indéterminée

Si le contrat a été conclu sans échéance fixe, et qu'il est donc à durée indéterminée, il peut être résilié par écrit par chacune des parties en respectant un préavis de quatorze (14) jours pour la fin d'un mois.

Si pour l'utilisation des Services, d'autres règles de résiliation ont été convenues dans un contrat supplémentaire propre au client, ce sont ces règles qui s'appliquent en lieu et place des règles en matière de résiliation de ce contrat d'utilisation FRAMA e-communications RMail.

10.3 Fin des contrats qui prévoient des durées fixes

Si le contrat a été conclu avec une durée fixe, il peut être résilié par écrit en respectant un préavis de quatorze (14) jours pour la fin de la durée convenue. Le droit de résiliation extraordinaire pour de justes motifs est réservé. Les situations suivantes constituent en particulier des justes motifs :

- a. lorsque le client ne respecte pas deux termes de paiement consécutifs pour payer les rémunérations prévues pour les prestations ou affiche un retard pour une part non négligeable des rémunérations ;
- b. lorsque le client, pendant une durée de plus de deux termes de paiement, aura été en demeure pour un montant équivalent à la rémunération prévue pour deux mois de Services ;

c. lorsque FRAMA, malgré une mise en demeure écrite du client fixant un délai raisonnable, ne respecte pas ses obligations contractuelles essentielles.

10.4 Effets de la résiliation

Une fois qu'il aura été mis un terme aux Services, le Client doit cesser d'utiliser les Services et le Logiciel et tous les droits et obligations des parties découlant du Contrat de licence, cessent, à l'exception des obligations de paiement et, comme rappelé à l'article 11.7, la fin du Contrat de licence ne libère pas le Client de son obligation de payer toute somme due à la date de la résiliation du Contrat de licence.

Une fois qu'il aura été mis un terme aux présentes Conditions d'utilisation, chaque partie devra renvoyer à l'autre partie, toute Information Confidentielle et Logiciel appartenant à l'autre partie et qu'elle aura en sa possession.

11. STIPULATIONS GENERALES

11.1 Relations entre les parties

Aucun élément du présent Contrat de licence ne peut être interprété comme créant entre les parties un contrat de co-entreprise ou de partenariat.

FRAMA et le Bailleur de licence se comportent comme des mandataires de l'expéditeur du message.

Si l'expéditeur souhaite que soient désactivées les capacités d'authentification pour un accusé de « e-communications : RMail » particulier, FRAMA ou le Bailleur de licence le feront en se réservant le droit de facturer un honoraire pour cette demande de service complémentaire.

FRAMA et le Bailleur de licence requièrent que le Client leur fasse parvenir des retours réguliers sur la façon dont leurs Services pourraient être améliorés. Le Client confirme qu'il n'est en aucun cas un salarié / employé de FRAMA ou du Bailleur de licence et qu'ils doivent être considérés comme des cocontractants indépendants à l'occasion de la fourniture des Services conformément au Contrat de licence.

11.2 Les dépositions de FRAMA et du Bailleur de licence

Dans l'hypothèse où le personnel de FRAMA ou du Bailleur de licence serait convoqué pour être entendu par les Tribunaux, notamment dans le cadre d'une procédure entre un Client et une tierce partie qui porterait sur le Logiciel ou les Services, le Client donne son accord pour payer à FRAMA ou au Bailleur de licence, ces services, au taux de 350,00 € par heure par personne, et prendre à sa charge les frais raisonnables de déplacement et autres dépenses.

11.3 Cession des droits et obligations

Le Client ne peut céder aucun des droits et obligations qu'il détient du présent Contrat de licence, sans avoir obtenu l'accord préalable et écrit de FRAMA ou du Bailleur de licence, qui ne pourra être refusé sans motif valable.

Nonobstant ce qui précède, le Client pourra céder ses droits et obligations, moyennant une notification écrite à FRAMA ou au Bailleur de licence, à l'une de ses filiales ou à une entité qui rachète, de façon substantielle, tous les biens ou l'activité et qui assume toutes les obligations du Client.

Les droits et responsabilités des parties aux présentes Conditions d'utilisation auront force obligatoire et se transmettront à tous les successeurs respectifs, et ce à compter du moment de l'acquisition des valeurs patrimoniales ou des activités.

Aucune disposition des présentes Conditions d'utilisation n'empêche FRAMA ou le Bailleur de licence d'externaliser la fourniture d'une partie des Services ou de fournir le Service « e-communications : RMail » sous la marque d'un partenaire « e-communications : RMail ».

11.4 Intégralité du Contrat de licence

Les présentes Conditions d'utilisation constituent l'intégralité des accords intervenus entre les parties relativement à leur objet ; les présentes Conditions d'utilisation annulent et remplacent tout accord ou contrat antérieur entre les parties relativement à son objet, et elles ne pourront être modifiées que sous réserve de l'accord mutuel et écrit des deux parties.

Aucune clause distincte ou supplémentaire figurant dans un bon de commande ou toute autre communication ne sera de nature à engager FRAMA ou le Bailleur de licence, à moins que FRAMA ou le Bailleur de licence n'accepte, par écrit, ces clauses distinctes ou complémentaires.

Seul un responsable de FRAMA peut autoriser un changement à l'initiative de FRAMA ou du Bailleur de licence.

Ce Contrat de licence lie le Client dès lors qu'il est accepté sous une forme électronique ou par la signature écrite du Client.

11.5 Notifications

Toute notification requise ou autorisée doit être faite comme suit : à FRAMA, à l'adresse mail http://www.e-communications_hotline@fram.com/.

11.6 Loi applicable et désignation de juridiction

Le présent Contrat de licence est soumis, pour sa conclusion et son exécution, aux Lois de la Suisse.

Le lieu d'exécution et du Tribunal compétent pour tout litige résultant des présentes Conditions d'utilisation est le lieu du siège social de FRAMA, en pratique le Tribunal compétent est "REGIONALGERICHT EMMENTAL-OBERAARGAU, 3400 Burgdorf, Switzerland. Toute modification de la présente clause portant sur la Loi applicable et le Tribunal compétent doit être constatée par écrit pour être valable.

11.7 Poursuite des obligations

Les droits et obligations relatifs aux informations protégées, aux Informations Confidentielles, à la confidentialité, aux garanties, à l'indemnisation, à l'action en responsabilité limitée, aux clauses de non responsabilité, survivront au terme des présentes Conditions d'utilisation, quelle qu'en soit la cause.

11.8 Modifications

Le présent Contrat de licence ne pourra être modifié ou amendé, sauf par avenant écrit signé, pour chacune des parties, par une personne autorisée l'engager.

11.9 Exemplaires

Les présentes Conditions d'utilisation peuvent être signées en un ou plusieurs exemplaires, dont chacun est considéré comme un original, et dont l'ensemble constitue les seules et mêmes Conditions d'utilisation.

Toute version électronique des Conditions d'utilisation sera considérée comme ayant la même force qu'un original.

Si le Logiciel est installé avec succès et que les termes des Conditions d'utilisation sont connus pendant le processus d'installation, alors ces Conditions d'utilisation seront considérées comme valides comme un original, dans sa forme électronique.

11.10 Contentieux

Si le Client est impliqué dans un procès dans lequel il est question du système « e-communications : RMail », le Client devra en informer sans délai FRAMA et le Bailleur de licence. FRAMA et le Bailleur de licence se réservent le droit de défendre le système « e-communications : RMail » dans le cadre de ce procès.

11.11 Avis juridique

FRAMA et le Bailleur de licence ne dispensent pas d'avis juridiques, d'opinions ou de conseils.

L'utilisation des documents ou informations qui se trouvent sur les documents commerciaux écrits ou sur le site Internet de FRAMA ou tout livre blanc réalisé ou recommandé par FRAMA ou le Bailleur de licence ou tout document marketing, doit être faite avec précaution pour que cela n'engendre pour FRAMA ou le Bailleur de licence, aucun risque ou une responsabilité.

Vous devez solliciter votre propre conseil juridique si vous avez des questions d'ordre juridique et ne pas vous fier aux documents de FRAMA et du Bailleur de licence comme constituant des avis juridiques.